

BULLETIN D'ADHÉSION

SOCIÉTÉ	(à compléter)	Secteur d'activité	(à compléter)
----------------	---------------	---------------------------	---------------

adhère au Club XPAIRS et nomme référent pour le Club :

Nom et prénom	(à compléter)	Adresse	
Fonction	(à compléter)		
Téléphone	(à compléter)		
e-Mail	(à compléter)		(à compléter)

AUTRE CONTACT		ADRESSE DE FACTURATION DE L'ADHÉSION	
Nom et prénom	(à compléter)		
Fonction	(à compléter)		
Téléphone	(à compléter)		(à compléter)
e-Mail	(à compléter)	Tél.	(à compléter)
		e-Mail	(à compléter)

autorise à publier dans la partie privée du site du Club les coordonnées du référent et le logo de la société	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Notre référence	(à compléter)
Le montant de la cotisation s'élève à 500 €* à régler à réception de la facture qui vous sera adressée après réception de ce bulletin complété et signé, puis en mars chaque année.		Votre n° de commande	(à compléter)
<i>Association à but non lucratif. Opérations exonérées de TVA selon l'article 261 du CGI.</i>			

Votre adhésion au Club sera définitivement validée à réception du règlement

L'adhésion est renouvelable par tacite reconduction chaque année, sauf avis contraire de votre part communiqué au Club XPAIRS par mail à clubxpairs@gmail.com ou par courrier au plus tard en février de l'année en cours. Passé ce délai, une facture vous sera adressée pour l'adhésion sur l'année en cours.

Fait à _____ Nom du signataire _____

Le _____ Fonction _____

Signature et cachet de l'entreprise

* Cette cotisation couvre l'ensemble des frais de gestion du Club et particulièrement ceux liés à l'Assemblée Générale et au Bureau du Club. Compte tenu du nombre important de commissions et de participants, cette cotisation ne couvre pas les frais liés aux réunions de ces commissions. Cette cotisation s'entend par société. Si plusieurs membres sont admis pour une même société, cette cotisation couvrira les frais de 2 inscrits à l'Assemblée Générale. Au-delà, il vous sera demandé pour chaque participant supplémentaire : 250 € en présentiel et 150 € pour une connexion à distance.

Le recueil de ces données personnelles est nécessaire à la bonne gestion financière. Ces informations, conservées pendant 5 ans pour satisfaire notamment les obligations légales, ne sont pas transmises à des tiers extérieurs à l'association et elles sont supprimées à l'issue du délai précité. Vous disposez du droit de demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère personnel, la rectification, l'effacement de vos données personnelles et du droit à la portabilité des données. Pour cela, il suffit d'adresser un mail à clubxpairs@gmail.com. Conformément au Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (dite « Loi informatique et libertés ») telle que modifiée par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le Club XPAIRS assure mettre en œuvre toutes les mesures techniques et organisationnelles garantissant un niveau de sécurité adapté à la protection des données personnelles.